

## ARRETE MUNICIPAL N°2024-0499

### PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A

Anne-Sophie BATISTA, Directrice des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques

**Le Maire de la Ville de Juvignac,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2122-19 qui confère au Maire le pouvoir de déléguer sa signature au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général des Services Techniques, ou aux responsables des services communaux,

**Vu** l'article R2122-8 de la Commande Publique,

**Vu** le procès-verbal de l'élection du Maire et des Adjointes en date du 25 mai 2020,

**Considérant** que Madame Anne-Sophie BATISTA exerce les fonctions de Directrice des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques et que dans un souci d'une bonne administration locale, il est nécessaire de lui accorder une délégation de signature;

### ARRETE

**Article 1er:** Monsieur Jean-Luc SAVY, Maire de JUVIGNAC, donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation permanente de signature à Madame Anne-Sophie BATISTA, en sa qualité de Directrice des Finances, de la Commande Publique et des Affaires Juridiques, dans le domaine précisé ci-après :

- Signature des bons de commande, pour tous les budgets, d'un montant inférieur à 15 000 € TTC,

**Article 2 :** Le présent arrêté entrera en vigueur à compter de sa notification à l'intéressée, de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication.

**Article 3 :** La délégation consentie prendra fin au cas où le délégataire viendrait à cesser ses fonctions en mairie de Juvignac et en tout état de cause à l'expiration du mandat du conseil municipal élu en mars 2020.



**Article 4** : Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés, et sera adressé à Monsieur le Préfet de l'Hérault, et au comptable de la collectivité,

**Article 5** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication.

Fait à Juvignac, le 22 Novembre 2024

Le Maire,



Jean-Luc SAVY

Notifié à l'intéressé le : 27/11/24